

AVIS AU PUBLIC

ENQUETE PUBLIQUE

Relative à l'aliénation du Chemin Rural n°2

Par arrêté municipal en date du 08/06/2021., le maire de la commune de VIVIERS LES LAVAUUR. a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant déclassement du Chemin Rural n°2.

Madame LARTIGUE DUTILLEUL a été désignée commissaire enquêtrice par arrêté du 08/06/2021

L'enquête publique se déroulera à la mairie de VIVIERS LES LAVAUUR. Du 25/06/2021 au 09/07/2021, aux jours et heures habituels d'ouverture le mercredi de 8h30 à 12h et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

La commissaire-enquêtrice recevra le public à la mairie de VIVIERS LES LAVAUUR., le 09/07/2021 à 14h jusqu' à 16h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou par courrier à transmettre à Mme la commissaire-enquêtrice

Mairie de VIVIERS LES LAVAUUR.

10 Route de la Mondine

81500 VIVIERS LES LAVAUUR